ESPI

FORMER
À L'IMMOBILIER
DE DEMAIN

FRAIS DE SCOLARITÉ

DIPLÔME SUPÉRIEUR EN IMMOBILIER

FRAIS DE SCOLARITÉ

Modalités financières

1RE ANNÉE

13 500 €

2E ANNÉE

13 500 €

Tarif réservé aux entreprises.
Tarif en vigueur pour la durée du cycle auquel est rattaché l'apprenant.
Consultez nos Conditions Générales de Vente de la formation professionnelle.

Plus d'informations sur le site internet www.groupe-espi.fr